

2025/24/03/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présent(e)s : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOJJARD Laurine (arrivée à 21h19, après le vote du procès-verbal du conseil municipal du 14/01/2025), LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc.

Procurations : LE GRAND Mickaël à PERON Alan, LE GRAND Hicham à BOURLÈS Christophe, PICARDA Styren à BOUÉDEC Jean-Michel, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 13/03/2025
Convocation affichée le : 17/03/2025
Date d'un ordre du jour complémentaire
et affichage : 18/03/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Procurat(s) : 4

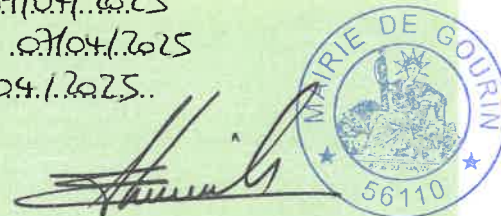
Reçu en Préfecture de VANNES le 04/04/2025

Publié ou notifié le 07/04/2025

Certifié exécutoire le 07/04/2025

A GOURIN, le 07/04/2025.

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



6- CONVENTION ENTRE ROI MORVAN COMMUNAUTÉ ET LA COMMUNE DE GOURIN POUR LA MISE EN PLACE D'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE (DERRIÈRE LE SIÈGE DE ROI MORVAN COMMUNAUTÉ)

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer la convention entre Roi Morvan Communauté et la commune de Gourin, relative à l'installation d'un site de compostage partagé situé derrière le siège de Roi Morvan Communauté.

Cette convention a pour objectif de définir les engagements de chaque partie ainsi que les modalités pratiques de mise en œuvre du projet. Elle prévoit notamment la désignation d'un ou plusieurs référents de site, qui seront les interlocuteurs de Roi Morvan Communauté.

La convention entrera en vigueur à la date de sa signature.



Département du MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 056-215600669-20250324-D2025240306-DE

VU la convention jointe en annexe de la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer ladite convention.

Le Maire,

HERVÉ LE FLOC'H.



Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 24 mars 2025

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.